

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

DCM n°29/2021

Séance Ordinaire du 28 avril 2021

Nombre de membres

En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 14

L'an deux mille vingt et un le vingt-huit avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : RAMOS José

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, RAMOS José, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, CRUANAS Pauline, CHANCHO Jean-Marie, ROUSSEAU Charline, BRUNET François

Procuration : STEPPE Virginie à HAMMOUDA Jeanine

Absents : /

Date de la convocation :

21 avril 2021

Classement issu de la nomenclature
Classement issu de la nomenclature
« ACTES »
7.1 Décisions budgétaires

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 : AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

Monsieur le Maire dit que la présente décision modificative au budget de l'exercice 2021 concerne l'opération suivante :

Article/Chap.	Désignation	Sect. S Opéra*	Serv.	Fonc.	Réalisé N-1	Proposé	Voté
1068/10	Excédents de fonctionnement	Invest. R			165 361.14 €	576 711.63 €	576 711.63 €

*S.-B. : Semi-budgétaire; S. à S. : Ordre de section à section; I. S. : Ordre à l'intérieur de la section

Total sélection

	Réalisé N-1	Proposé	Approuvé
Dépenses			
Recettes	165 361.14 €	576 711.63 €	576 711.63 €
Différence (D-R)			

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la décision modificative n°1 au budget 2021 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.



Le Maire,

Alain DARIO 